

Les physiciens médicaux

UN RÔLE MÉCONNU, MAIS ESSENTIEL

En bref



180 physiciens médicaux
dans le réseau
de la santé



85%
en radio-oncologie

15%
en imagerie médicale
et radioprotection



Maîtrise ou doctorat requis
Formation spécialisée
dans la physique du
domaine médical

Irremplaçables dans le réseau de la santé

Veillent à ce que soient utilisés de manière sécuritaire

- les rayons X
- les matières radioactives
- les ultrasons
- les champs magnétiques et électriques
- les ondes de radiofréquence
- les ondes infrarouges et ultraviolettes
- la chaleur et les lasers



Assurent la qualité des soins

- Qualité des images
- Rôle important dans le diagnostic et le traitement des maladies, notamment le cancer
- Ce sont eux qui assurent que la prescription médicale de radiothérapie soit administrée avec exactitude et justesse tout en étant sécuritaire

Assurent la sécurité des patients

- Veillent à la protection du public, des patients et des travailleurs contre les rayonnements ionisants et autres matières qui comportent des risques
- Préviennent les risques d'incidents ou d'accidents
- Paramètrent les logiciels et les équipements pour un rendement optimal

À propos de l'AQPMC ?

L'Association québécoise des physiciens médicaux cliniques (AQPMC) représente les physiciens médicaux cliniques depuis 1998. L'AQPMC représente les intérêts des physiciens médicaux travaillant en milieu hospitalier auprès des divers intervenants du milieu de la santé, incluant le gouvernement. L'AQPMC assure également une mission de formation et de diffusion de l'information. Elle est également sollicitée pour procéder à l'analyse de la situation de la main-d'oeuvre en physique médicale, pour émettre des recommandations sur des normes de pratique dans les milieux et divers autres documents tant au niveau provincial que canadien (CCSN, CAPCA, PCQR et autres).



Nécessité d'un meilleur encadrement de la pratique

Actuellement, la profession ne fait l'objet d'aucun cadre de pratique légal et officiel et nous souhaitons y remédier pour assurer la sécurité du public.

L'absence d'un cadre de pratique légal officiel génère un flou qui :

- compromet la sécurité des soins et services au public, autant pour les patients que pour les professionnels de la santé
- entraîne des variations et un manque de cohérence entre les régions ;
- a un impact sur l'organisation des soins
- nuit à l'attraction de la profession dans un secteur clinique hautement critique et achalandé

Plusieurs éléments militent en faveur de la mise en place d'un cadre professionnel



Des risques réels pour le public

- Une simple erreur dans le paramétrage ou le calibrage d'équipement peut poser un risque de préjudice grave.
- Les physiciens médicaux conseillent les radio-oncologues dans la planification des traitements par rayonnements de patients très vulnérables.
- La complexité des tâches effectuées et la méconnaissance du public de cette profession nichée rendent les patients vulnérables : il est difficile pour eux de porter un jugement sur les tâches effectuées.
- Des accidents majeurs liés à des surdosages ou des erreurs de configuration se sont produits en France notamment ; il est nécessaire d'agir rapidement pour éviter que ce genre d'accidents se produisent ici.



Une profession complexe en évolution

- Rehaussement de la formation académique (doctorat et résidence).
- Implication toujours grandissante dans les activités cliniques.
- Complexité sans cesse renouvelée des technologies à maîtriser.



Des juridictions encadrent la pratique

- France (intégration à l'ordre des pharmaciens) – Royaume-Uni
 - Floride – État de New York – Massachusetts – Californie
- *L'UE a adopté une directive visant à assurer un niveau de compétence élevé des physiciens et recommandant une définition claire de leurs tâches et responsabilités.

L'encadrement professionnel : la meilleure solution

Déjà en action

L'AQPMC s'est mobilisée pour tenter de répondre aux enjeux liés à l'absence de cadre de pratique officiel (table de travail, création de chefs de département).

Constat

Des solutions éparses ou isolées ne suffiront pas à assurer adéquatement la protection du public et le développement de la profession.

Prochaine étape

L'AQPMC tente d'identifier la meilleure solution possible lui permettant d'encadrer la pratique.